

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017**

### **INFORMATIONS**

#### **ACTIONS EN JUSTICE**

##### **Affaire NOUGAL / Ville de Freyming-Merlebach**

Par ordonnance d'homologation du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines du 8 septembre 2016 faisant suite à une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité, M. NOUGAL Ahmed a été condamné au versement de 300 € de dommages et intérêts à un policier municipal et 400 € à la Ville au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale (frais de procédure), pour des faits d'outrages et menaces de violence commis le 05 juillet 2015.

##### **Affaire HOULLÉ-MIHELIC / Ville de Freyming-Merlebach**

Par requête déposée au Tribunal Administratif de Strasbourg le 20 novembre 2015, M. André HOULLE et M<sup>me</sup> Patricia MIHELIC ont demandé l'annulation de la convention du 22 septembre 2015 relative à l'expression politique dans le cadre du journal « Vivre à Freyming-Merlebach » et du règlement intérieur adopté le 7 avril 2014. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

##### **Affaire Ville de Freyming-Merlebach / CHAMSI**

Par jugement du Tribunal de Police du 4 octobre 2016, M. CHAMSI Rachid a été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés à savoir conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances et circulation sur une voie ouverte à la circulation publique ou dans un lieu public avec un cycle à moteur non soumis à réception. La constitution de partie civile de la Commune a été jugée recevable eu égard au préjudice de la Ville, à savoir la détérioration d'un poteau à l'angle des rues du Casino et du Dispensaire dont le coût des travaux de remise en état a été estimé à 780 € TTC. L'affaire a été renvoyée à une audience sur les intérêts civils. M. CHAMSI Rachid a fait appel de la décision.

##### **Affaire SIRK / Ville de Freyming-Merlebach**

Par requête enregistrée au Tribunal Administratif de Strasbourg le 11 décembre 2016, M<sup>me</sup> SIRK Valérie a demandé au juge des référés d'ordonner la suspension de l'exécution de l'arrêté n° 2016-355 du 24 novembre 2016 par lequel le Maire a décidé d'opérer une retenue sur son traitement et l'arrêté 2016-356 du même jour par lequel le Maire l'a radié des cadres. Par ordonnance du 6 janvier 2017 (modifiée par ordonnance en rectification d'erreur ou d'omission matérielles du 11 janvier 2017), la requête de M<sup>me</sup> SIRK a été rejetée.

Par une requête enregistrée au Tribunal Administratif de Strasbourg le 11 décembre 2016, M<sup>me</sup> SIRK Valérie demande l'annulation de l'arrêté 2016/356 et de l'arrêté 2016/355 du 24 novembre 2016. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

##### **Affaire HAAG / Ville de Freyming-Merlebach**

Par jugement du 21 mars 2017, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la demande de M<sup>me</sup> HAAG Vanessa s'agissant de l'annulation de décisions (du 27/09/2013 et du 12/12/2013) par lesquelles le Maire lui refusait l'octroi de la Nouvelle Bonification Indiciaire et rejetait son recours gracieux.

# ORDRE DU JOUR

1. Fiscalité directe locale – Fixation des taux – Vote des Budgets Primitifs Principal 2017 et Annexe
2. Attribution de compensation – Réduction annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Avis
3. Transfert de biens du Budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres au Budget Principal de la Ville
4. Aménagement de la Route Départementale 603 5<sup>e</sup> tranche avec effacement des réseaux secs sur voies adjacentes – Demande de subvention au titre de l'AMITER auprès du Département de la Moselle
5. Vente de l'ancien Collège Alain Fournier, cadastré Section 8 parcelles 489, 617 et 619 et Section 9 parcelle 477 à la Société INNOVATIS
6. Vente d'une parcelle cadastrée Section 16 n° 699 (33 m<sup>2</sup>) située Rue Gustave Charpentier, à la SCI STRAMOT
7. Échange foncier entre la Commune et M. Frank LETT, rue du Pensionnat
8. Convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach portant sur la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols – Avenant n°1
9. Subventions aux associations sportives – Année 2017
10. Subventions aux associations culturelles et cultuelles – Année 2017
11. Stockage et entretien des illuminations de Noël – Adoption d'une convention à conclure avec France Illuminations

\*\*\*\*\*

## **1. Fiscalité directe locale – Fixation des taux – Vote des Budgets Primitifs Principal 2017 et Annexe**

### **a) Fiscalité directe locale – Fixation des taux**

M. le Maire expose :

En 2017, le produit fiscal assuré des trois taxes de la Commune sera de 3 686 280 €, conformément au tableau suivant :

	Taux 2017	Bases d'imposition notifiées	Produit assuré
Taxe d'habitation	<b>16,39 %</b>	11 524 000 €	1 888 784 €
Foncier bâti	<b>16,68 %</b>	10 701 000 €	1 784 927 €
Foncier non-bâti	<b>63,80 %</b>	19 700 €	12 569 €
Total :			<b>3 686 280 €</b>

À ces recettes s'ajoutent les allocations compensatrices revenant à la Commune, ci-après :

Taxe d'habitation	419 400 €	
Taxe foncière (bâti)		
· Personnes de condition modeste	2 691 €	
· ZFU, ZUS et baux à réhabilitation	6 518 €	
· Exon° longue durée (logts sociaux)	260 €	
Taxe foncière (non-bâti)	1 114 €	
Taxe professionnelle / CFE		
· Dotation unique spécifique	5 485 €	
Total :		<b>435 468 €</b>

ainsi qu'une Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle (DCRTP) d'un montant de **55 203 €** et un versement du Fonds National de Garantie de Ressources (FNGIR) d'un montant de **104 987 €**.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 avril 2017,  
Où ce qui précède,  
À l'unanimité,

Adopte les taux de fiscalité directe locale tels que précités, à savoir :

- **Taxe d'habitation :** **16,39 %**
- **Taxe foncière (bâti) :** **16,68 %**
- **Taxe foncière (non-bâti) :** **63,80 %**

## **b) Vote des Budgets Primitifs 2017**

### BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose les aspects d'ordre général qui composent le document financier. Il passe en revue les grandes composantes de la balance générale du budget. Il distingue en particulier les mouvements budgétaires, les mouvements réels et les mouvements d'ordre et procède ensuite à l'analyse détaillée par chapitres et articles des crédits budgétaires 2017.

### BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES

M. le Maire procède à l'analyse de la balance générale du budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres et commente succinctement les sections d'exploitation et d'investissement.

Il précise que le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, réuni le 1<sup>er</sup> mars 2017, a proposé d'adopter ce budget.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 avril 2017  
Où ce qui précède,  
Après débat,  
À la majorité,  
ont voté contre : M<sup>mes</sup> et MM. P. MIHELIC (procuration de A. HOULLÉ), JC KINNEL et F. GOLDITÉ,

Décide d'adopter les Budgets Primitif Principal 2017 et Annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres (ci-annexés) votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

## **2. Attribution de compensation – Réduction annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Avis**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 février 2017, point 3, portant réduction annuelle de 100 000 € de l'attribution de compensation de la Ville suite au transfert de la compétence culturelle à la Communauté de Communes,  
Considérant que le bilan financier des sept dernières années de l'organisation des spectacles par l'Office Municipal de la Culture laisse apparaître un déficit,

Où l'exposé de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 avril 2017,  
À l'unanimité,

Décide d'accepter l'estimation à 100 000 € en année pleine de la charge transférée à la Communauté de Communes pour l'organisation des spectacles dans le futur Espace Théodore Gouvy.

Pour l'année 2017, l'attribution de compensation sera réduite de 75 % de cette somme compte tenu du transfert du personnel de la Médiathèque à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'attribution de compensation versée à la Ville par la Communauté de Communes sera réduite de 100 000 € par an.

### **3. Transfert de biens du Budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres au Budget Principal de la Ville**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres du 1<sup>er</sup> mars 2017, Considérant que certains biens acquis et amortis par la Régie Municipale des Pompes Funèbres ne sont pas utilisés pour des besoins exclusifs de la Régie,

Qu'il s'avère nécessaire, par conséquent, de procéder à leur transfert au Budget Principal de la Ville,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 avril 2017,

Où l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide de sortir les immobilisations listées ci-dessous du Budget Annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres et de les intégrer au Budget Principal de la Ville :

Compte	N° inventaire	Nature	Année d'acquisition	Valeur brute	Amortissements cumulés au 31/12/2016	Valeur nette comptable
2051	14	Numérisation actes état-civil	2016	7 594,20		7 594,20
2051	8	Mise à jour logiciel actes état-civil	2011	6 708,40	3 354,20	3 354,20
2154	10	Chariots cimetières	2015	3 900,00	650,00	3 250,00
2154	13	Souffleur - débroussailleuse	2016	1 159,00		1 159,00
2154	2	Tondeuse cimetières	2008	8 200,00	1 366,67	6 833,33
2157	6	Tondeuse Viking	2009	1 463,21	243,87	1 219,34
2184	5	Mobilier	Antérieur à 2007	9 400,67	7 283,94	2 116,73
2188	11	Panneaux d'affichage	2007	10 379,69	1 729,95	8 649,74
2188	12	Tracteur cimetières	2008	6 605,34	1 100,89	5 504,45
Totaux :				55 410,51	15 729,52	39 680,99

### **4. Aménagement de la Route Départementale 603 5<sup>e</sup> tranche avec effacement des réseaux secs sur voies adjacentes – Demande de subvention au titre de l'AMITER auprès du Département de la Moselle**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions réunies des Travaux Neufs-Entretien et des Affaires Sportives ainsi que des Finances, réunies respectivement le 30 mars et 3 avril 2017,

Où l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de solliciter auprès du Département de la Moselle une subvention d'un montant de 592 735 € pour l'aménagement de la RD 603 5<sup>e</sup> tranche (rue de la Rosselle) avec effacement des réseaux secs des rues adjacentes (rues Pasteur, Maurice Barrès, de l'Abbé Heydel et du Dispensaire) selon le plan de financement ci-dessous :

Coût total		Subvention AMITER 50 %	Reste à la charge de la Ville TTC
HT	TTC		
1 185 470,00 €	1 422 564,00 €	592 735,00 €	829 829,00 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention avec le Département de la Moselle, propriétaire du terrain, et tous les documents y relatifs.

##### **5. Vente de l'ancien Collège Alain Fournier, cadastré Section 8 parcelles 489, 617 et 619 et Section 9 parcelle 477 à la Société INNOVATIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 15 février 2017, par lequel la Société INNOVATIS manifeste son intention d'acquérir l'ancien Collège situé rue Alain Fournier,

Vu les rapports immobiliers du 26 janvier 2016,

Vu le Certificat d'Urbanisme 057 240 17 V004 du 26 janvier 2017,

Vu l'estimation de France Domaine du 14 février 2017,

Attendu que l'acquéreur a émis une condition suspensive à la réalisation de la transaction, s'agissant du changement d'affectation du bien en logement. En effet, les parcelles d'assise du bâtiment sont situées en zone Ue du PLU, zone réservée aux équipements publics. Afin d'y réaliser des logements, une modification du Plan Local d'Urbanisme serait nécessaire,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 27 mars et 3 avril 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de vendre à la Société INNOVATIS ou toute personne physique ou morale qu'elle se réserve de se substituer, au prix de 280 000 €, l'ancien Collège situé rue Alain Fournier cadastré Section 8 parcelles n° 489, 617 et 619 et Section 9 parcelle 477 d'une surface totale de 5586 m<sup>2</sup>, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- de passer outre l'estimation de France Domaine du 14 février 2017 étant donné le projet envisagé par l'acquéreur. Les frais de transformation du bien et l'investissement réalisé par l'acquéreur permettront de valoriser le quartier de Freyming et de donner une nouvelle destination à ce bien qui, en l'état actuel, ne présente aucun intérêt pour la Commune,
- de mettre à l'étude une modification du Plan Local d'Urbanisme permettant de lever la condition suspensive liée à la modification de la destination du bien,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le compromis, l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

**6. Vente d'une parcelle cadastrée Section 16 n° 699 (33 m<sup>2</sup>) située Rue Gustave Charpentier, à la SCI STRAMOT**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de la SCI STRAMOT du 8 février 2017,

Vu les PVA 3246S/3250G et 3247H/3248D,

Vu l'estimation de France Domaine du 8 novembre 2016,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 27 mars et 3 avril 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de vendre à la SCI STRAMOT ou toute personne physique ou morale qu'elle se réserve de se substituer, au prix de 1000 €, la parcelle cadastrée Section 16 n° 699 d'une surface de 33 m<sup>2</sup>, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

**7. Échange foncier entre la Commune et M. Frank LETT, rue du Pensionnat**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Frank LETT, propriétaire de l'ancien magasin « Le Dépôt » situé rue du Pensionnat, sollicitant la Commune pour une régularisation foncière,

Vu l'avis de France Domaine du 21 mars 2017,

Vu les PVA 3260A/3261W et 3262S/3263M,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 27 mars et 3 avril 2017,

Ouï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de procéder, sans soulte, à l'échange foncier suivant :
  - La Commune cède à M. Frank LETT les parcelles suivantes :
    - Section 16 n° 704 (154 m<sup>2</sup>) et 706 (86 m<sup>2</sup>)
    - Section 20 n° 960 (92 m<sup>2</sup>)
  - M. Frank LETT cède à la Commune les parcelles suivantes :
    - Section 16 n° 708 (22 m<sup>2</sup>) et 710 (32 m<sup>2</sup>)
    - Section 20 n° 957 (79 m<sup>2</sup>) et 958 (321 m<sup>2</sup>)

Les frais de Notaire seront pris en charge pour moitié par chaque coéchangiste.

- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

## **8. Convention entre la Commune et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach portant sur la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols – Avenant n°1**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 13 avril 2015, point 8, portant adoption de la convention avec la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM) pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols,

Attendu que la CCFM dans sa séance du 21 février 2017 a modifié, par avenant n° 1, l'article 5 de la convention, en fixant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les années suivantes, à 1,50 € (au lieu de 1 €) par an et par habitant la participation aux frais d'instruction pour les communes signataires de la convention,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 27 mars et 3 avril 2017,

Oùï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

*S'est abstenu : M<sup>me</sup> P. MIHELIC (procuration de A. HOULLÉ)*

Décide :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention, ci-annexé,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la Convention et toutes les pièces y relatives.

## **9. Subventions aux associations sportives – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions réunies des Travaux Neufs-Entretien et des Affaires Sportives ainsi que des Finances, réunies respectivement le 30 mars et 3 avril 2017,

Oùï l'exposé de M. Roger BITTERMANN, Adjoint et rapporteur,

Après débats,

À l'unanimité, M<sup>me</sup> C. KOENIG a quitté la salle,

Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Associations	Subventions 2017 €
Aikido FM	2 068
Ass. scol. Les Primevères	153
ASS Sport.Collège C. HAIGNERE	267
Cercles d'Echecs de Hochwald	350
Boules et Loisirs Sainte-Barbe	960
Boxing-Club Academy	1 927
Cercle Culturel et de Loisirs (tennis de table)	1 493
Cyclo-Club Sainte-Barbe	3 281
Football-Club Freyming	4 417
Football-Club Hochwald	10 119
Freyming-Merlebach Athlétic-Club FMAC	4 305
FM Judo	9 724
La Palanquée	2 255
Les Cavaliers d'Ek Comp'et	3 764
Les Blizzards	4 183
Natation FM	5 491
Ass. Red Devil Muay Thai	727
Stade Olympique Merlebach	11 537

Sté gymnastique l'Espérance	4 870
Tennis FM	8 951
Union Sportive Le Rocher Gym-Acro-Trampo	8 748
Union Sportive Le Rocher Tir	3 840
Vétérans de Hochwald	350
Comité départemental de cyclisme de Moselle	2 000
Tae kwon do	350
Légionarius Team et Lutte FM	554
Total :	96 684

## **10. Subventions aux associations culturelles et cultuelles – Année 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Cultuelles ainsi que des Finances, réunies respectivement le 27 mars et 3 avril 2017,

Ouï l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

À l'unanimité, M. A. WIRT a quitté la salle,

Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Associations	Subvention 2017 €
Cercle Catholique des Hommes du Hochwald Saint-Joseph	160
Ass. des Combattants CATM	150
Ass. des Amis de la Mission Catholique Slovène	160
Association Philatélique et Numismatique	160
ADOB	160
Ass. de Défense et Sauvegarde Cité Cuvelette	160
Société de Secours des Ouvriers et Mineurs des Cités FM	160
Société des Ouvriers Mineurs de la Chapelle	160
Chorale franco-polonaise WAWEL	180
Chorale Sainte-Cécile	160
Avenir et Amélioration du Cadre de Vie Belleruche	160
Association Carnavalesque Le Trésor	160
CCL Hochwald	160
Chorale Notre Dame de la Nativité	160
Amicale des Anciens Sauveteurs et assimilés	160
Ass. des Employés de Reumaux-Vouters	160
Amicale des Employés Retraités des Mines Merlebach	160
Fédération des mineurs et sidérurgistes de Lorraine Sarre	160
Ass. Algérienne en Moselle-Est	160
Chorale Sainte Cécile église Saint-Maurice	160
Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail	200
École Polonaise WISLA	250
Association Grün-Rot 1990	300
Souvenir-Français	300
Jardins Ouvriers Caveau	300
Ass. Familiale de FM et environs	300
Le Chanteur Fidèle	400
Amicale des Portes Drapeaux de Moselle-Est	300
Club de l'amitié	300
Jardins Ouvriers cité La Chapelle	300
Ass. Club de Modélisme et Miniature	400
Kentucky's Cowboys	400
Bridge-Club de Moselle-Est	400
Société des Rosiéristes de FM	600
Amis de l'Histoire du Pays de la Merle	1 000
Collectif Sainte-Barbe	1 000



Chorale JADRAN	500
Chorale OPUS 57	500
Association LORRAINE IN FUN	1 000
Orchestre d'Accordéons J. DOLANC	1 400
Les Éclaireurs de France	1 500
CIA Hochwald	2 800
Théâtre de la Parole	3 600
CCL Saint-Maurice	4 200
Les pensionnés et assimilés de FM et environs	160
Total :	25 620

**11. Stockage et entretien des illuminations de Noël – Adoption d’une convention à conclure avec France Illuminations**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Cultuelles ainsi que des Finances, réunies respectivement le 30 novembre 2016 et 3 avril 2017,

Ouï l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide :

- d’adopter la convention à conclure avec France Illuminations SAS – CREUTZWALD pour le stockage et l’entretien de motifs 3D d’illuminations de Noël, ci-annexée,
- d’autoriser M. le Maire ou l’un de ses Adjointes à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	12 589 000,00	12 470 833,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		118 167,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		12 589 000,00	12 589 000,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 517 662,73	6 203 829,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 656 283,83	1 178 170,41
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 208 053,44	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		7 382 000,00	7 382 000,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		19 971 000,00	19 971 000,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 411 160,00		2 411 160,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 362 400,00		5 362 400,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 963 710,00		1 963 710,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	203 588,15		203 588,15
67	Charges exceptionnelles	23 583,00		23 583,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		346 579,00	346 579,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	60 000,00		60 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 217 979,85	2 217 979,85
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		10 024 441,15	2 564 558,85	12 589 000,00

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	12 589 000,00
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	1 050 000,00		1 050 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	5 003 342,82		5 003 342,82
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	120 603,74		120 603,74
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		6 173 946,56		6 173 946,56

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	1 208 053,44
--	--------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	7 382 000,00
---	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	170 000,00		170 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 050,00		144 050,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes	5 785 950,00		5 785 950,00
74	Dotations et participations	6 055 200,00		6 055 200,00
75	Autres produits de gestion courante	77 800,00		77 800,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	237 833,00		237 833,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>12 470 833,00</b>		<b>12 470 833,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	118 167,00
---	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	12 589 000,00
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	320 603,88		320 603,88
13	Subventions d'investissement	1 244 670,41		1 244 670,41
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	166 000,00		166 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		346 579,00	346 579,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3 ...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		2 217 979,85	2 217 979,85
024	Produits de cessions d'immobilisations	400 000,00		400 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>2 131 274,29</b>	<b>2 564 558,85</b>	<b>4 695 833,14</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	2 686 166,86
-----------------------------------	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	7 382 000,00
---	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	59 921,16	61 680,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	1 759,83	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>61 680,99</b>	<b>61 680,99</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	46 719,02	40 281,66
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 098,30	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		11 535,66
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 817,32</b>	<b>51 817,32</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>113 498,31</b>	<b>113 498,31</b>
------------------------	-------------------	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 639,50		13 639,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00		6 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles		39 680,99	39 680,99
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions		600,67	600,67
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses d'exploitation- Total</b>	19 639,50	40 281,66	59 921,16

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	1 759,83
---	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	61 680,99
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissement dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2 032,30		2 032,30
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	49 785,02		49 785,02
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	51 817,32		51 817,32

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	51 817,32
---	-----------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	22 000,00		22 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	39 680,99		39 680,99
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes d'exploitation- Total</b>	61 680,99		61 680,99

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	61 680,99
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles		10 948,40	10 948,40
21	Immobilisations corporelles		28 732,59	28 732,59
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		600,67	600,67
29	<i>Dépréciations des immobilisations (reprises)</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4582	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		40 281,66	40 281,66

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	11 535,66
--	-----------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	51 817,32
---	-----------

**CONVENTION DU 06 MARS 2015 DETERMINANT LES MISSION ET LES MODALITES  
D'INTERVENTION RESPECTIVES DES COMMUNES DE LA CCFM ET DU SERVICE COMMUN  
ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS)**

**AVENANT N° 1**

Conformément à la délibération du Conseil de la Communauté des Communes de FREYMING-MERLEBACH réuni le 21 février 2017, les termes de l'article 5 de ladite convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes de la CCFM et du service Commun ADS sont modifiés comme suit :

**ARTICLE 5 : Dispositions financières**

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les années suivantes**, les charges de fonctionnement seront facturées 1,50 € par habitant par an pour les communes signataires de la convention.

Fait en 3 exemplaires originaux le 1<sup>er</sup> mars 2017

Pour la Commune de FREYMING-MERLEBACH

Le Maire,

Pour la CCFM

Le Président,



## CONTRAT D' ENTRETIEN ET DE STOCKAGE

Entre <b>LE PRESTATAIRE</b> désigné ci-dessous	Et <b>LE PROPRIETAIRE</b> désigné ci-dessous
<b>FRANCE ILLUMINATIONS SAS</b> Rue de St Louis – BP 90162 Parc d'Activité SUD F-57150 CREUTZWALD  RCS TI 392 455 820  <b>Représenté par :</b> Monsieur Michel COVINO Agissant en qualité de Président de la SAS	<b>MAIRIE DE FREYMING MERLEBACH</b> 42 Rue Nicolas Colson 57800 FREYMING MERLEBACH  SIRET: 21570240800018  <b>Représenté par :</b> Monsieur le Maire

### ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet l'entretien et le stockage de motifs 3D d'illuminations de Noël dont la liste est détaillée sur l'offre de prix N° 7709 du 23/01/17 annexée au présent contrat.

### ARTICLE 2 – DURÉE DU CONTRAT

#### a) Durée du contrat.

Ce contrat d'entretien et de stockage est établi pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

### ARTICLE 3 – MONTANT DU LOYER, CONDITIONS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

#### a) Montant du loyer annuel

Le loyer annuel s'établit comme suivant :

**2 745.00 € HT soit 3 294.00 € TTC**

#### b) Conditions de facturation et de règlements

Les factures seront établies chaque année à la date d'anniversaire du contrat.

Le délai de paiement s'établit à 30 jours date de réception de facture.

### ARTICLE 4 - ENTRETIEN - VERIFICATION

Le prestataire prend l'engagement de stocker et de maintenir les bien sen état de fonctionnement.

Le Prestataire (Paraphe) ..*MC*.....

Le Propriétaire (paraphe) : ..... 1

## **ARTICLE 5 – UTILISATION DES BIENS**

En cas de détérioration partielle ou définitive des biens due à une utilisation non considérée comme normale, les frais de réparation ou de remplacement seront mis à la charge du propriétaire.  
L'usure des pièces le constituant ne devra pas être supérieure à celle résultant d'un usage normal.  
La restitution aura lieu au siège social du prestataire

## **ARTICLE 6 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE CONTRE LES DOMMAGES**

Le propriétaire est tenu d'assurer le bien en responsabilité civile illimitée, vol, incendie, explosion, défense et recours. Une clause expresse de la police d'assurance devra déléguer au prestataire le bénéfice de toute indemnité qui serait normalement versée à l'assuré en cas de sinistre. Le propriétaire s'engage à payer les primes correspondantes pendant toute la durée de la prestation et à présenter sur simple réquisition toute pièce justificative du règlement. Le propriétaire devra dans les 8 jours, par lettre recommandée, informer le prestataire de tout sinistre, ou accident subi ou provoqué par le matériel.

## **ARTICLE 7 – GARANTIE CONTRACTUELLE**

Pendant toute la durée d'entretien stockage, le prestataire assure la garantie légale des motifs et produits d'illuminations contre les vices de fabrication et conformément aux normes en vigueur.  
Cette garantie est maintenue sous réserve que le propriétaire utilise les biens dans des conditions normales d'utilisation ainsi que pour les opérations de pose, dépose, raccordement mécaniques et électriques.  
En cas de défaillances d'éléments mécaniques et électriques des biens résultant d'un vice de fabrication ou de manquement de la part du prestataire, les fournitures et l'envoi au propriétaire de pièces détachées ou composants électriques seront pris à sa charge.  
Il est précisé que le prestataire n'ayant pas qualité ni compétence pour effectuer les opérations de pose, dépose et réparations des motifs sur site, ces opérations sur site seront entièrement à la charge du propriétaire. Le prestataire informe le propriétaire que les biens sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété industrielle et ne peuvent faire l'objet d'aucune reproduction par un tiers sans accord préalable de France Illuminations.

## **ARTICLE 8 – RESILIATION DU CONTRAT.**

Le contrat pourra être résilié de plein droit par le prestataire dans les cas suivants : Inobservation par le propriétaire de l'une des conditions générales ou particulière stipulées au présent contrat, non-paiement d'un loyer, inexactitude des déclarations du propriétaire figurant sur le contrat de location ou des pièces comptables demandées.

Le contrat pourra être résilié de plein droit par le propriétaire à tout moment par lettre recommandée 1 mois au plus tard avant la date d'anniversaire.

## **ARTICLE 9 – JURIDICTION DE COMPETENCE**

Tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence des tribunaux du siège social du prestataire

Fait à Creutzwald, le 09 mars 2017.

En doubles exemplaires originaux.

**Le prestataire**  
**France Illuminations**  
**Creutzwald 57150**  
**M. COVINO Michel, Président**

*Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »*

*Lu et approuvé*  
**FRANCE ILLUMINATIONS**  
Rue de St Louis -  
57150 CREUTZWALD  
Tél. 03 87 29 88 77  
Fax 03 87 29 88 78

Le Prestataire (Paraphe) ...*MC*.....

**Le propriétaire**  
**Mairie de Freyming Merlebach**  
**Freyming Merlebach 5780**  
**Mr Le Maire**

*Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :*

Le Propriétaire (paraphe) : .....

2